

L'excellence éducative dans les universités axées sur la recherche (position paper de la Leru)

Paris - Publié le mercredi 15 février 2017 à 18 h 18 - Actualité n° 86946

« Quelles sont les spécificités de la formation des étudiants dans les universités axées sur la recherche et comment l'excellence éducative est-elle conçue et mise en pratique ? », telle est la question posée par la Leru (Ligue des universités européennes de recherche) dans un « position paper » publié le 02/02/2017, intitulé « Excellent education in research-rich universities ».

En s'appuyant sur les données recueillies à partir d'un questionnaire qualitatif adressé aux universités membres de la Leru et à partir de la littérature académique, ce document propose d'analyser les principales caractéristiques de l'excellence éducative dans les universités de recherche. En considérant les différentes manières dont l'enseignement et la recherche sont associés dans ces universités, il montre comment celles-ci modifient leur approche en matière éducative, tant pour le bénéfice des étudiants que pour la société en général.

Le document énonce enfin une série de recommandations à mettre en œuvre à l'échelle européenne, nationale et institutionnelle.

Comment les étudiants tirent profit de la formation dispensée par les chercheurs

« Dans les universités axées sur la recherche, les étudiants ne se contentent pas "d'apprendre sur la recherche" ; ils entreprennent également eux-mêmes des recherches et des enquêtes au sein de leur discipline et entre les disciplines. »

« Leur participation active à des recherches de pointe permet un large éventail d'apprentissages nécessaires à la vie professionnelle, notamment la pensée critique, la capacité de résoudre des problèmes complexes et la conscience éthique. »

Des exemples de bonnes pratiques provenant de différentes universités de la Leru sont présentés dans le document, illustrant les façons dont les étudiants tirent profit des enseignements des chercheurs.

Les approches pour enrichir la formation des étudiants

- Développer des stratégies renforçant les synergies entre recherche et formation des étudiants.
 - Travailler en partenariat avec les étudiants et d'autres intervenants pour mettre en œuvre des programmes d'enseignement axés sur la recherche.
- Récompenser et promouvoir les professeurs d'excellence et les leaders axés sur la formation des étudiants.
- Informer les enseignants des dernières découvertes et pratiques de la recherche et offrir une expé-

rience de recherche active à tous les étudiants de premier cycle.

- Reconnaître que les compétences et les connaissances nécessaires à la recherche sont essentielles pour de nombreux citoyens et le transmettre clairement aux étudiants et aux employeurs.
- Permettre aux étudiants de devenir des leaders et des agents du changement.

Obstacles à l'offre d'une éducation d'excellence

Le document pointe des obstacles internes et externes :

- Au sein des universités : présence de cultures organisationnelles qui prennent traditionnellement davantage en compte dans leur évaluation la recherche que la formation des étudiants.
- Financements limités dans un contexte de croissance massive du nombre d'étudiants.
 - Manque de continuité en matière de financement et de politiques.
 - Ressources insuffisantes à l'échelle nationale et internationale pour entreprendre des études factuelles (evidence-based studies) sur l'efficacité des pratiques d'enseignement supérieur.

Les recommandations de la Leru

Politique européenne

- Renforcer les liens entre l'agenda de l'Espace européen de la recherche et l'Espace européen de l'enseignement supérieur sous la forme d'un EERIA intégré (Espace européen de l'éducation, de la recherche et de l'innovation).
- Les programmes de recherche européens tels que Horizon 2020 doivent reconnaître les synergies existant entre la recherche et la formation des étudiants en promouvant l'élaboration d'une stratégie pour : a) transférer les résultats de la recherche dans l'enseignement ; b) permettre aux étudiants de se connecter avec la recherche et les chercheurs.
- La formation et le développement professionnel en matière d'enseignement doivent faire partie de la carrière universitaire le plus tôt possible, et être encouragés, par exemple au moyen de programmes de financement de la recherche au niveau de l'UE.

Politique nationale

- Les systèmes nationaux de financement des universités doivent offrir la plus grande stabilité possible, afin de permettre une planification à long terme.
- Le financement national du secteur universitaire doit tenir compte de l'augmentation du nombre d'étudiants, de la demande croissante de diplômes et de la nécessité d'offrir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.
- Les systèmes d'évaluation gouvernementaux doivent éviter de réduire la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage à de simples indicateurs et mesures. Ils doivent reconnaître que les caractéristiques de l'enseignement et de l'apprentissage en général - en particulier de l'enseignement fondé sur la recherche - peuvent être mieux transmises par des études de cas qualitatives ayant un impact sur les étudiants et la société.

L'excellence éducative dans les universités axées sur la recherche (position paper de l... 3/5

- Dans les pays où les carrières sont déterminées à l'échelle nationale, il convient d'ouvrir la voie aux personnes qui excellent en tant que professeurs-savants et qui peuvent assumer un rôle de leadership dans le domaine de l'éducation.
- Les organismes de financement nationaux doivent encourager toutes les propositions de recherche visant à favoriser le transfert des résultats de la recherche et des pratiques innovantes vers des possibilités de formation efficaces pour les étudiants.
- Les programmes nationaux de financement de la recherche doivent promouvoir le plus tôt possible l'enseignement au sein d'une carrière universitaire.

L'excellence éducative dans les universités axées sur la recherche (position paper de l... 4/5

Politique institutionnelle

- L'université doit élaborer une stratégie éducative globale et la décliner à travers des mesures et politiques à mettre en œuvre.
- Les dirigeants doivent transmettre cette stratégie à tous les enseignants, en tenant compte des différentes cultures disciplinaires et interdisciplinaires.
- Les universités doivent allouer un budget approprié à l'enseignement, qui tienne compte de l'augmentation du nombre d'étudiants, du besoin croissant de développement de nouvelles technologies éducatives et de la nécessité pour le personnel universitaire d'accompagner cette évolution.
- Les universités doivent tenir compte de la diversité de leurs étudiants, notamment leurs différences de niveaux en matière d'apprentissage antérieur et de préparation aux cours de premier cycle, et tenir compte de leurs différents besoins dans la planification de l'enseignement.

L'excellence éducative dans les universités axées sur la recherche (position paper de l... 5/5

- Les universités doivent récompenser l'enseignement d'excellence et créer des incitations supplémentaires pour l'enseignement d'excellence et le leadership en matière de formation des étudiants, en fournissant des programmes de leadership éducatif de haute qualité appropriés aux différentes disciplines.
- Lors du recrutement de nouveaux membres académiques, l'expérience d'enseignement du candidat doit être davantage prise en compte dans l'évaluation.
- Les universités doivent offrir des possibilités de perfectionnement aux enseignants débutants ainsi qu'aux plus expérimentés.

League of European Research Universities



- Association de 23 universités de recherche intensive européennes.
- Missions :
 - l'éducation à travers une prise de conscience des frontières de la compréhension humaine ;
 - la création de nouvelles connaissances par la recherche fondamentale, qui est la source ultime de l'innovation dans la société ;
 - la promotion de la recherche en partenariat avec l'industrie et la société en général.
- Création : 2002
- Président : Bert van der Zwaan
- Siège : Louvain (Belgique)

Fiche n° 4001, créée le 31/03/16 à 10:06

© News Tank 2017 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »